



**À :** Tous les membres

**Date :** Le 27 mai 2021

**Objet :** Abolition du couvre-feu et changement de zone pour certaines régions

—

Chers membres,

Nous vous rappelons qu'à compter de demain, le 28 mai, le couvre-feu sera levé, et ce, sur l'ensemble de la province. Les producteurs n'ont donc plus à fournir d'attestation de déplacement aux membres de leurs équipes.

Aussi, comme annoncé un peu plus tôt cette semaine par le gouvernement du Québec, dès lundi 31 mai, la plupart des régions du Québec qui étaient en zone rouge passeront en zone orange, sous réserve des régions ou territoires suivants qui demeurent en zone rouge :

- Laval
- Montréal
- MRC de Montmagny, L'Islet, Robert-Cliche et Beauce-Sartigan dans la région de Chaudière-Appalaches
- MRC du Granit dans la région de l'Estrie
- MRC de Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata et Les Basques dans la région du Bas-Saint-Laurent

L'AQPM vous invite à vérifier régulièrement, en consultant le site du [Gouvernement du Québec](#), la couleur des zones dans lesquelles vous êtes appelé à œuvrer et les règles associées à ces couleurs. Nous vous suggérons également de consulter le [plan de « déconfinement »](#).

N'hésitez pas à communiquer avec l'équipe des relations de travail si vous avez des questions.

Meilleures salutations,

L'équipe des relations de travail.

**Association québécoise de la production médiatique**  
1470 rue Peel, Bureau 950, Tour A, Montréal (Québec) H3A 1T1  
514 397-8600

[aqpm.ca](#) | [Facebook](#) | [Twitter](#) | [LinkedIn](#)